



CLASSIQUES
GARNIER

TUCKER (Marie-Claude), « Préface », *Maîtres et étudiants écossais. à la Faculté de droit de l'Université de Bourges (1480-1703)*, p. 11-15

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5753-1.p.0006](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5753-1.p.0006)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2001. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, la Faculté de droit de l'Université de Bourges fut renommée dans toute l'Europe pour la qualité et la modernité de son enseignement, et à ce double titre attira en son sein de très nombreux étrangers qui s'y pressaient encore au cours des premières décennies du siècle suivant. Parmi ces étrangers, les étudiants du Saint-Empire Romain Germanique furent les plus nombreux et de loin. Les registres de la Nation Germanique de l'Université dévoilent également la présence de Danois, Hollandais, Autrichiens et Belges. Cette Nation fut l'objet de plusieurs études qui, bien que de qualité inégale, fournissent cependant d'importantes indications sur le nombre et l'origine de ces étrangers.

Les étudiants écossais, quant à eux, ne firent pas l'objet d'études approfondies. Nous avons trois sources en la matière :

1) En 1862, Francisque Michel publia son ouvrage : *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, Trübner & Cie, Londres 1862, 2 vols. Les deux tomes sont le résultat d'une recherche collective de vingt-cinq années et composent un ouvrage complet traitant tous les types de relations franco-écossaises de l'époque de Charlemagne à c. 1850 : liens historiques, militaires, commerciaux et intellectuels. Dans le deuxième volume, quatre pages sont consacrées aux Écossais à l'Université de Bourges (2^e partie, pp. 261-65). Ces pages nous renseignent brièvement sur Alexander Scot, Henry Scrimgeour, William Barclay, Edward Henryson, et William Drummond of Hawthornden. Mention est faite également de l'*Album du Maître d'Armes Guy Fait tot* sur lequel figurent les noms de quinze Écossais.

2) Dans les années 1970, Jean-Yves Ribault, Directeur des Services d'Archives départementales du Cher, publia plusieurs articles sur les Écossais en Berry, dans le *Bulletin d'Information du Département du Cher*¹. En 1990, à l'occasion du *Colloque Des Chardons et Des Lys, Souvenir et présence en Berry de la Vieille*

1 Nos. 101 à 106, (1973-1974). Les articles sont les suivants : « La rencontre Berry-Écosse », « Les Stuarts à Aubigny », « Les Écossais à l'Université de Bourges », « Les Réfugiés écossais à Sancerre », « Une légende qui a la vie dure : les Écossais à St-Martin d'Auxigny ».

*Alliance Franco-Écossaise*¹, ces articles firent l'objet d'une publication originale intitulée *Souvenirs écossais en Berry* (n. p, n. d). Deux pages sont consacrées aux Écossais à l'Université de Bourges. A cette même date, M. Ribault nous montrait la lettre du Professeur McNeill, de l'Université de Glasgow qui, en 1962, avait commencé à diriger ses recherches en ce sens ; mais ce dernier nous quitta avant d'avoir rédigé ses observations ; ceci nous fut confirmé par le professeur Durkan.

3) En 1986, le Professeur John Durkan de l'Université de Glasgow, en appendice de son essai, intitulé « The French Connection in the Sixteenth and Early Seventeenth centuries »² dresse la liste des Écossais qu'il a lui-même recensés dans les établissements pédagogiques français (universités et académies protestantes) de 1500 à 1625, sans toutefois ni distinguer les maîtres des étudiants, ni préciser la nature des études (droit, médecine, théologie, ou arts). Pour Bourges, il compte quatorze Écossais, y ajoute les quinze de l'*Album* de Guy Fait tot, tout en exprimant des réserves : ces quinze-là furent-ils vraiment étudiants ? Nous apporterons dans notre essai la preuve qu'ils le furent.

Ainsi donc, les Écossais à l'Université de Bourges restent méconnus en l'absence d'une étude complète. Vide assez surprenant somme toute, car les liens qui existent depuis toujours entre l'Écosse et la France d'une part et l'Écosse et le Berry d'autre part, auraient bien dû provoquer une étude plus importante avant ce jour. Notre désir de recherche nous a donc semblé non seulement séduisant, mais également justifié. Sans avoir la prétention de combler cette lacune, nous avons éprouvé le vif désir de la signaler, et nous avons à cet effet procédé à un travail de recherche dont les fruits nous permettent de broser un tableau d'ensemble d'une part, et d'essayer de tirer quelques conclusions d'autre part. Les références précitées furent notre point de départ.

1 Ce colloque, présenté par le Conseil Général du Cher et Jean-François Deniau se tint à Bourges, du 24 au 29 septembre 1990.

2 J. Durkan, « The French Connection in the Sixteenth and Early Seventeenth Centuries », in *Scotland and Europe 1200-1850*, T. C Smout, Edinburgh, 1986, pp. 19-44.

Cependant, nous n'avions pas pour seule intention de nous livrer à un recensement nominatif des Écossais qui fréquentèrent l'Université de Bourges. Il nous fallait également essayer de comprendre leur démarche, rechercher leurs motivations, les circonstances de leurs études à Bourges, et tenter de montrer les possibles incidences de ces études.

Soulignons ici deux aspects caractéristiques de notre recherche : tous les étudiants écossais recensés ne fréquentèrent que la Faculté de droit. Nous n'avons relevé aucun lien d'aucune sorte entre les Écossais et les autres facultés qui restèrent d'ailleurs obscures – à l'exception de la Faculté des Arts qui connut un éclat momentané dans les années 1530. En deuxième lieu, précisons que si notre recherche porte sur les XVI^e et XVII^e siècles, en réalité, elle se concentre sur la période 1530 – 1630, car c'est au cours de ces années que la présence écossaise s'est révélée la plus forte, seules quelques inscriptions débordent cette période. Ainsi les siècles mentionnés sont-ils des repères, plutôt que des frontières rigides.

L'objet de notre étude s'articule selon plusieurs axes d'interrogations.

Partant du constat que les Écossais furent présents dans les facultés de droit des universités continentales bien avant notre période, il convenait d'exposer les caractéristiques de cette présence écossaise afin de donner une perspective, puis présenter l'importance du droit comme choix d'étude. Comment le système légal évolua-t-il en Écosse au cours de notre période ? Présenter l'état de l'enseignement du droit en Écosse aux XVI^e et XVII^e siècles, et ses faiblesses : montrer la nécessité d'une formation à l'étranger. Essayer de définir les raisons et les circonstances de la présence des Écossais à la Faculté de droit de Bourges. La question à laquelle nous tentons d'apporter une réponse est la suivante : pourquoi, à un moment donné, les Écossais ont-ils choisi la Faculté de droit de Bourges pour y poursuivre leurs études ? La réponse à cette question nécessite une double présentation : contexte socio-historique par l'exposé des caractéristiques de la ville, puis contexte académique par l'exposé de l'évolution de la Faculté de droit. Afin d'éviter d'imposer une

interprétation stricte des faits, nous devons également appréhender les événements historiques en Écosse et en France, et essayer de définir s'il existe des liens, des rapports de cause à effet entre la présence, et puis la disparition des étudiants et certains événements précis. Nous avons cherché à observer les variations de fréquentation selon les périodes.

A la suite de cette double présentation socio-historique et académique, il convient de faire une présentation prosopographique des Écossais. Identifier et présenter les Écossais individuellement afin de reconstituer un tableau aussi complet que possible de leurs particularités, leurs antécédents – connaître leur niveau de savoir à leur arrivée à Bourges-, leurs origines, les circonstances de leurs séjours et des professorats des maîtres, ainsi que de rendre compte de certains témoignages originaux, recueillis au cours de notre recherche.

Enfin, l'exposé des carrières des étudiants recensés après leurs études à Bourges sera autant d'éléments d'analyse ; pour ce faire, nous traitons les données biographiques reconstituées, au départ de Bourges, car notre objectif est de déterminer les incidences : les aboutissements de ces études furent-ils ceux escomptés, considérant que les études juridiques ouvraient traditionnellement de multiples possibilités de carrière dans diverses sphères ? Quelles furent les incidences de ces études sur les carrières professionnelles embrassées ? Nous distinguons deux groupes d'Écossais : ceux qui sont restés en France ou sur le continent et ceux qui sont rentrés en Écosse. Nous tentons d'explicitier ces démarches : emplois sur place, raisons confessionnelles, destins individuels. Quelles furent les répercussions en Écosse, en particulier dans le domaine de l'enseignement du droit, et du développement de l'humanisme en général. Y eut-il transfert et diffusion de connaissances de Bourges vers l'Écosse ?

Le recensement des Écossais à l'Université de Bourges a nécessité un travail de recherches systématiques. La dispersion des sources et l'indigence des documents manuscrits ont signifié des problèmes de méthodologie. L'exposé des démarches spécifiques imaginées pour fournir des éléments d'approche et d'interprétation constitue notre

introduction, qui nous conduit à la présentation de la liste des Écossais, et de leur nombre que nous commentons à l'aide d'un tableau comparatif.

Les points de réflexion que nous venons d'énoncer sont la trame de notre étude qui comporte les sept parties suivantes :

- I. Les sources documentaires
- II. Les Écossais et le Droit
- III. Contexte historique
- IV. Contexte académique
- V. Etude prosopographique
- VI. Témoignages originaux
- VII. Les carrières après Bourges.